



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-23

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-23 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à autoriser les classes d'usages « unifamiliale (H-01), bifamiliale et trifamiliale (H-02), et multifamiliale (4 à 8 logements) (H-03) » et les projets intégrés dans la zone H-211* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et qu'il est entré en vigueur le 4 février 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 5 février 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier